

■ **G. Raymondaz**, à Valangin, exploitation d'un moulin agricole (FOSC du 31.08.1982, p. 2827). L'inscription est radiée par suite de remise de l'exploitation. Actifs et passifs repris, au sens de l'article 181 CO, par la société à responsabilité limitée 'G. & L. Raymondaz S.à.r.l.', à Valangin.  
Journal no 684 du 18.03.2002  
(00396774 / CH-645.1.003.707-4)